



CHATILLON
SUR INDRE

Commune de Châtillon-sur-Indre

50, rue Grande

36700 – CHÂTILLON-SUR-INDRE

Tél : 02.54.38.75.44

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025-12-266 du 17 décembre 2025

Réglementant la circulation et le stationnement Route de Châteauroux, RD 943 en agglomération, à l'occasion de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement

Le Maire de la Ville de CHÂTILLON-SUR-INDRE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment ses articles L. 2212-1 à L. 2213-4,
- **Vu** le Code de la Route, notamment l'article R100-1,
- **Vu** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-1 et R.113-1,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière,
- **Vu** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
- **Vu** la demande conjointe en date du 20 novembre 2025 de Monsieur DIAS Pierre-Valentin, représentant l'entreprise RTC, domiciliée chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, et de Monsieur Pascal KLINGER, représentant l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT, domiciliée 12 Rue Claude Chappe – 37230 FONDETTES, pour réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Route de Châteauroux, RD 943 en agglomération, portion comprise entre le giratoire Saint Antoine et la Rue Georges Brocherieu, pour le compte de la commune, et nécessitant une réglementation de la circulation à compter du 05 janvier 2026 et pour une durée de 90 jours,
- **Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 fixant la liste des routes classées à grande circulation (RGC),
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2025-09-22-00001 du 22 septembre 2025 définissant les réseaux routiers « 120 tonnes », « 94 tonnes » et « 72 tonnes » du département de l'Indre, accessibles aux convois exceptionnels, sous réserve des caractéristiques de poids et gabarit maximales et des prescriptions associées,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2025-07-07-00001 du 07 juillet 2025 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2025 dans l'Indre,
- **Vu** l'arrêté préfectoral n°36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur RIK VANDERERVEN, Directeur Départemental des Territoires de l'Indre,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Madame Le Maire de Le Tranger en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Madame Le Maire de Clion-sur-Indre en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur Le Maire de Buzançais,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur Le Maire de Saint-Genou,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur Le Maire de Palluau-sur-Indre,

- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Vendoeuvres en date du 13 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Murs en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Cléré-du-Bois en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Paulnay en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire d'Azay-Le-Ferron en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Obterre en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur Le Maire de Saint-Michel-en-Brenne,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Mézières-en-Brenne en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Neuillay-les-Bois en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Villedieu-sur-Indre en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur Le Maire de Niherne,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Saint-Maur en date du 12 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Le Poinçonnet en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis réputé favorable de principe de Monsieur Le Maire de Châteauroux,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Etrechet en date du 15 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur Le Maire de Déols en date du 12 décembre 2025,
- **Vu** l'avis réputé favorable de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole,
- **Vu** l'avis favorable de principe de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry en date du 11 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de l'Unité Territoriale du Blanc en date du 12 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de l'Unité Territoriale de Vatan en date du 12 décembre 2025,
- **Vu** l'avis favorable de principe de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre en date du 15 décembre 2025
- **Vu** l'avis réputé favorable des services de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (DIRCO),
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour des raisons de sécurité,
- **CONSIDERANT** que cette réglementation pourra être appliquée sans incidence majeure pour la circulation et le stationnement,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 05 janvier 2026, et jusqu'au 25 mars 2026, la circulation et le stationnement Route de Châteauroux, portion comprise entre le Giratoire Saint Antoine et la Rue Georges Brocherieu, seront modifiés selon les dispositions suivantes :

- **Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite à tous véhicules,**
- **Le stationnement sera interdit à tout véhicule au droit du chantier, sauf véhicules de chantier,**
- **La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face par une signalisation appropriée.**

ARTICLE 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :

Déviation Poids Lourds (Hors Transports Exceptionnels) :

- RD 975, Route du Blanc sur les communes de Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Murs, Obterre, Paulnay et Azay-Le-Ferron,
- RD 925 sur les communes d'Azay-Le-Ferron, Paulnay, Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne et Vendoeuvres,
- RD11 sur les communes de Vendoeuvres et Buzançais,
- RD 943, Route de Tours, sur les communes de Buzançais, Saint-Genou, Palluau-sur-Indre, Clion-sur-Indre et Châtillon-sur-Indre.

Déviation Transports Exceptionnels :

- RD975 sur les communes de Châtillon-sur-Indre, Murs, Cléré-du-Bois, Obterre, Paulnay et Azay-le-Ferron
- RD925 sur les communes d'Azay-le-Ferron, Paulnay, Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, Vendoeuvres, Neuillay-les-Bois, Villedieu-sur-Indre, Niherne et Saint-Maur
- RD67 sur les communes de Saint-Maur et Le Poinçonnet
- RD40 sur les communes de Le Poinçonnet et Châteauroux
- RD920 sur les communes de Châteauroux, Etrechet et Déols
- RN151 sur la commune de Déols
- RD956 sur la commune de Déols

Déviation Bus de ligne :

- RD 975 sur la commune de Châtillon-sur-Indre,
- RD 28 sur les communes de Châtillon-sur-Indre et Le Tranger,
- RD 18 sur les communes de Le Tranger et Clion-sur-Indre,
- RD 943 sur la commune de Clion-sur-Indre.

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation des VL sera déviée ainsi :

- **dans le sens TOURS – CHÂTEAUXROUX :**
 - RD 975, Route du Blanc,
 - VC8C, dite Chemin de Ceinture,
 - VC29A,
 - RD 43, Route de Mézières,
 - RD 943, Route de Châteauroux
- **dans le sens CHÂTEAUXROUX – TOURS :**
 - RD 943, Route de Châteauroux,
 - RD 43, Route de Mézières,
 - VC8C, dite Chemin de Ceinture,
 - RD 975, Route du Blanc,

Afin de limiter les zones de croisement, la VC8C, portion comprise entre la RD 43 et la VC29A, et la VC29A seront mises en sens unique.

La circulation des poids lourds sera interdite sur cet itinéraire de déviation.

Pendant toute la durée des travaux, toutes les dispositions nécessaires seront prises en compte afin de faciliter l'accès aux véhicules de secours, d'utilité publique et des riverains.

ARTICLE 3 :

Pendant toute la durée des travaux :

- La VC8D sera interdite aux véhicules de plus de 3,5T, sauf véhicules agricoles.
- La circulation dans la Rue Brocherieu sera maintenue et se fera dans le sens RD 975 vers RD 943.
- La circulation dans la Rue Saint Antoine sera interdite à tous véhicules sauf riverains et se fera dans les deux sens depuis la RD 975. L'accès à la RD 943 sera interdit.

ARTICLE 4 :

Pendant la durée des travaux, l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT pourra être amenée à effectuer des ouvertures de tampon dans le giratoire Saint Antoine. Lors de ces interventions, 3 personnels seront mis à disposition pour réguler la circulation à l'aide de piquets K10.

ARTICLE 5 :

Lors de l'intervention prévue sur le tampon de la Rue Brocherieu, la circulation dans cette rue sera interdite à tous véhicules sauf riverains et se fera dans les deux sens depuis la RD 975. L'accès à la RD 943 sera interdit.

ARTICLE 6 :

Hors période d'activité sur le chantier, notamment la nuit, les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés, lorsque les motifs ayant conduit à les implanter auront disparus (présence d'engins ou d'obstacles).

ARTICLE 7 :

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – signalisation temporaire – du 22 octobre 1963 ; ainsi qu'aux prescriptions du manuel du chef de chantier - signalisation temporaire.

Il conviendra d'observer les prescriptions relatives aux jours « hors chantier » pour l'année en cours lors de la mise en place dudit chantier.

La fourniture, la pose, l'exploitation et la surveillance de la signalisation seront assurées par les soins des entreprises RTC et REHA ASSAINISSEMENT, et sous leur responsabilité. Le présent arrêté devra être affiché à chaque extrémité des rues susmentionnées par les soins des entreprises RTC et REHA ASSAINISSEMENT.

Les entreprises RTC et REHA ASSAINISSEMENT resteront responsables de tous les accidents pouvant survenir à l'occasion des travaux en cours et supporteront les frais éventuels de remise en état des voies dégradées par la circulation ou de l'installation de leurs biens sur la voie publique.

ARTICLE 8 :

Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou les fonctionnaires assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 :

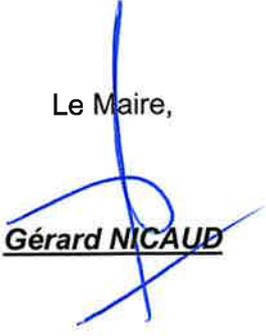
- Monsieur le Maire de Châtillon-sur-Indre,
- L'entreprise RTC, demandeur,
- L'entreprise REHA ASSAINISSEMENT, demandeur,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Responsable du Pôle Projet, Marchés Publics et Aménagements de Châtillon-sur-Indre,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châtillon-sur-Indre,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre de Secours de Châtillon-sur-Indre,
- La Police Municipale,
- Unité territoriale de Le Blanc,
- Unité territoriale de Vatan,
- La Direction Départementale des Territoires,
- Services de la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest (DIRCO)
- Préfecture – Service Transports Exceptionnels
- Les Mairies de Le Tranger, Clion-sur-Indre, Buzançais, Saint-Genou, Palluau-sur-Indre, Vendoeuvres, Murs, Cléré-du-Bois, Paulnay, Azay-Le-Ferron, Obterre, Saint-Michel-en-Brenne, Mézières-en-Brenne, Neuillay-les-Bois, Villedieu-sur-Indre, Niherne, Saint-Maur, Le Poinçonnet, Châteauroux, Etretchet, Déols,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole,
- Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,
- Le SAMU - 216 Avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,
- Le SIVoM
- Le Conseil Régional du Centre Val de Loire, Direction des Infrastructures et des Transports, Direction - Transports et Mobilités Durables,
- Société Kéolis
- Services du Département, Centre d'exploitation de Châtillon-sur-Indre,
- La Poste – Centre de tri de Buzançais
- Préfecture – Service des Transports de Fonds

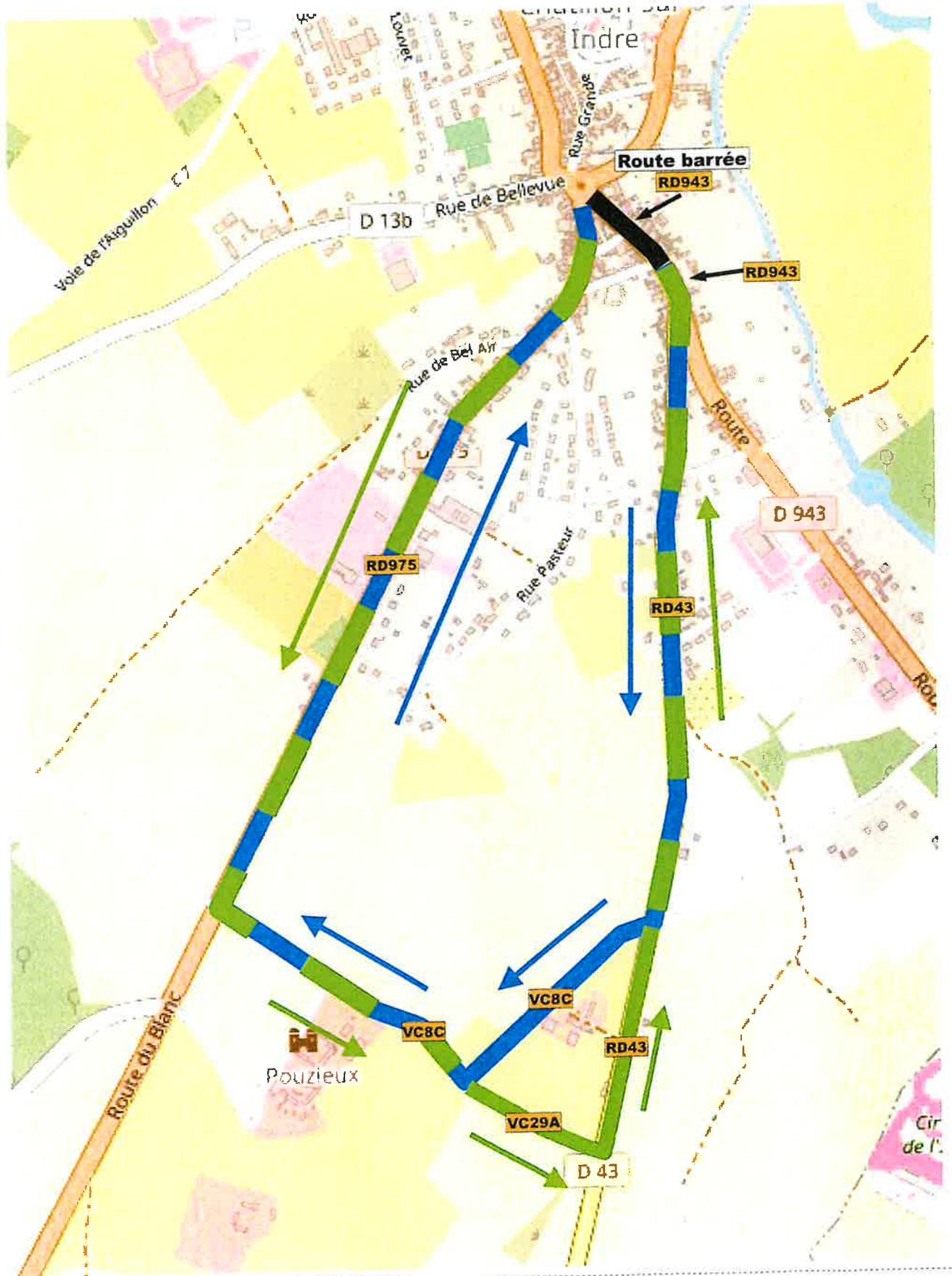
Fait à Châtillon-sur-Indre, le 17 décembre 2025.

Le Maire,


Gérard NICAUD



Travaux d'assainissement RD943
Commune de Chatillon/Indre
Plan de déviation

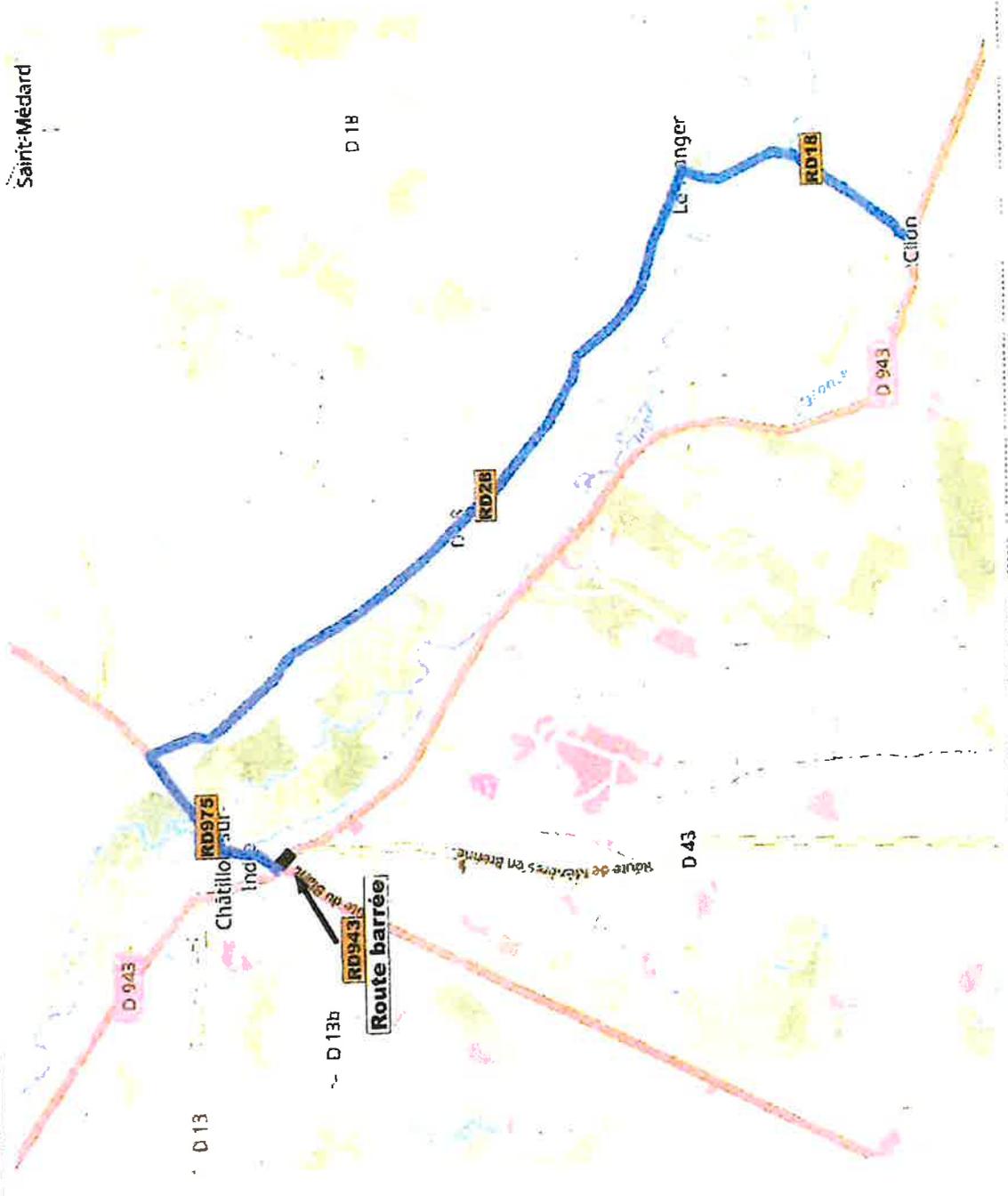


Légende :

	Route barrée		Déviation VL Dans le sens Tours vers Châteauroux
			Déviation VL Dans le sens Châteauroux vers Tours



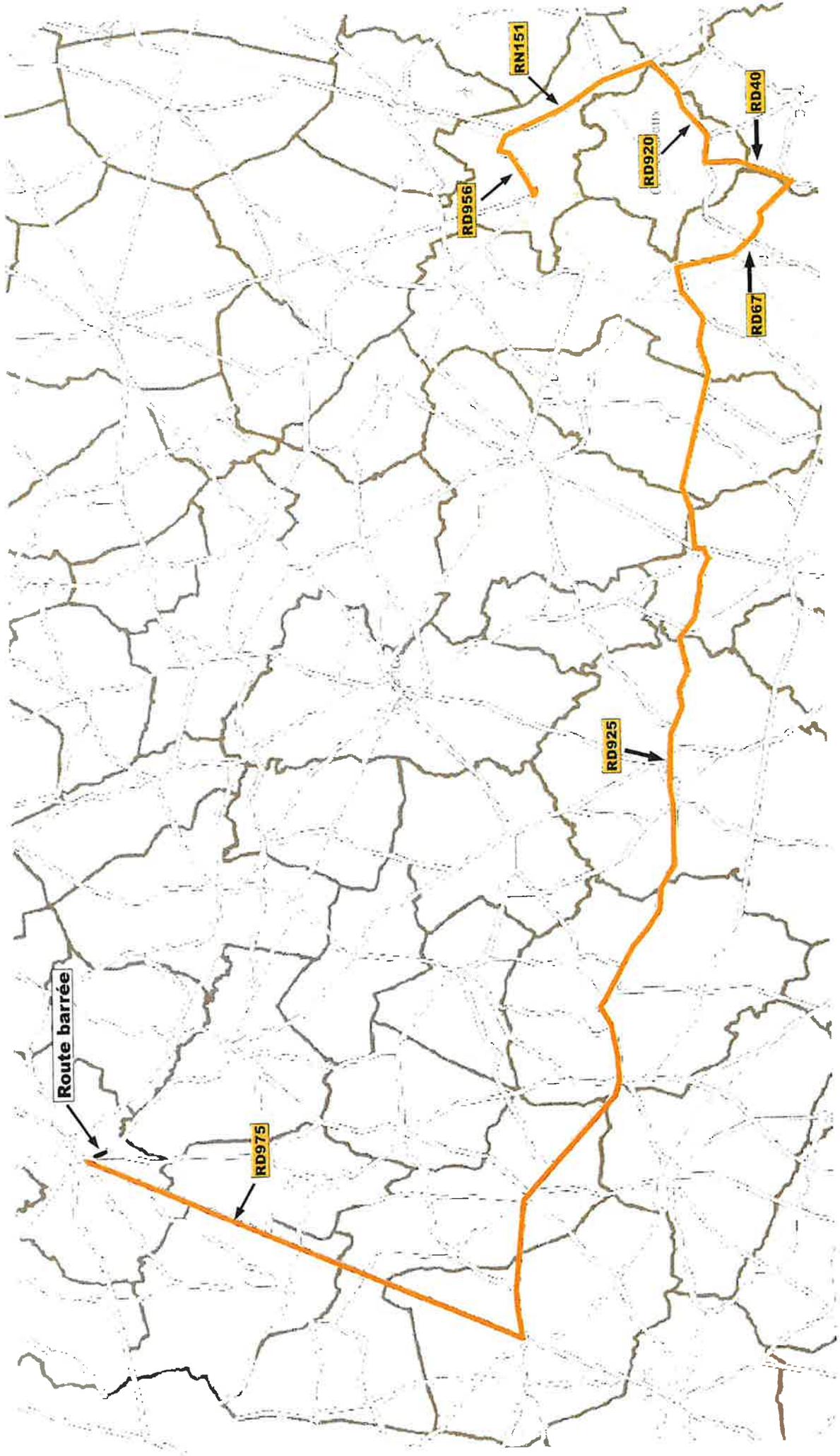
Travaux d'assainissement RD 943
Commune de Chatillon/Indre
Plan de déviation Bus de ligne



Légende: ■ Route barrée

■ Déviation Bus de ligne dans les 2 sens

Travaux d'assainissement RD943
Commune de Chatillon/Indre
Plan de déviation T.E.



Légende:  Route barrée  Déviation TE dans les 2 sens